



**Programme des
Nations Unies
pour l'environnement**

EP



UNEP/BUR/62/4
22 décembre 2004
FRANÇAIS
Original: ANGLAIS



PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE

Réunion du Bureau des Parties contractantes à la Convention
sur la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée
et à ses Protocoles

Le Caire (Égypte), 25 novembre 2004

**RAPPORT DE LA RÉUNION DU BUREAU DES PARTIES CONTRACTANTES
À LA CONVENTION SUR LA PROTECTION DU MILIEU MARIN
ET DU LITTORAL DE LA MÉDITERRANÉE ET
À SES PROTOCOLES**

TABLE DES MATIÈRES

Rapport

Annexe I: Liste des participants

Annexe II: Ordre du jour

Annexe III: Relevé des décisions de la réunion

Introduction

1. La réunion du Bureau des Parties contractantes à la Convention sur la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée et à ses Protocoles s'est tenue à la « Cairo House », au Caire (Égypte), le 25 novembre 2004.

Participation

2. La réunion était présidée par le Président du Bureau des Parties contractantes, M. Corrado Clini, Directeur général, Département de la recherche-développement dans le domaine de l'environnement, Ministère de l'environnement et du territoire (Italie). Les membres suivants du Bureau ont pris part à la réunion: S.E. M. Ethem Ruka, Ministre de l'environnement (Albanie); M. Mohamed Si Youcef, Directeur général du Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement (Algérie); M. Mohamed Borhan, Directeur général de la Division « Gestion du littoral », Agence égyptienne pour les affaires environnementales (Égypte); Mme Soledad Blanco, Directrice des programmes Eau et Environnement, Direction générale Environnement (Commission européenne); et M. Philippe Lacoste, Sous-Directeur de l'environnement, Direction des affaires économiques et financière, Ministère des affaires étrangères (France).

3. M. Paul Mifsud, Coordonnateur, et M. Baher Kamal, Fonctionnaire chargé de l'information au PAM, représentaient le Secrétariat du Plan d'action pour la Méditerranée.

4. La liste complète des participants est reproduite à l'**annexe I** du présent rapport.

Point 1 de l'ordre du jour: Ouverture de la réunion

5. M. M. S. Khalil, Directeur général, Agence égyptienne pour les affaires environnementales, a souhaité la bienvenue au Caire aux participants en soulignant que la présente réunion du Bureau offrait une occasion d'examiner ensemble les moyens de résoudre au mieux les problèmes d'environnement se posant dans la région méditerranéenne. L'on pouvait augurer que l'heureuse issue des activités du PAM relatives au système de rapports et au respect des obligations juridiques, à l'évaluation, à la responsabilité et à la réparation des dommages, qui figuraient toutes à l'ordre du jour de la réunion, se traduirait par l'adoption de mesures qui renforceraient l'application effective de la Convention de Barcelone. Le rapport d'activité dont était saisie la réunion mettait en relief un facteur extrêmement important pour accroître la synergie entre les activités de la Commission européenne et celles du PAM, à savoir une meilleure coordination entre leurs instruments respectifs.

6. En Égypte, les directives en matière de politique de l'environnement étaient axées sur l'intégration de la dimension environnementale dans d'autres plans sectoriels et sur l'appui aux accords environnementaux multilatéraux dont l'Égypte était signataire, et notamment la Convention de Barcelone. Cette dernière bénéficiait d'une adhésion au niveau politique le plus élevé du Ministère égyptien des affaires environnementales en sorte que l'Égypte remplisse ses engagements dans des délais raisonnables.

7. Le Président du Bureau a exprimé aux autorités égyptiennes sa gratitude pour leur accueil de la réunion, laquelle était chargée d'examiner les progrès accomplis dans la mise en œuvre du programme depuis la Treizième réunion des Parties contractantes et d'envisager la perspective de la Quatorzième réunion qui se tiendrait en Slovénie en novembre 2005.

8. M. Paul Mifsud, Coordonnateur du PAM, a remercié l'Agence égyptienne pour les affaires environnementales d'avoir organisé la réunion et de lui avoir apporté son soutien logistique.

Point 2 de l'ordre du jour: Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

9. La réunion a adopté l'ordre du jour établi par le Secrétariat sous la cote UNEP/BUR/62/1 et l'organisation de ses travaux indiquée dans l'ordre du jour annoté sous la cote UNEP/BUR/62/2. L'ordre du jour de la réunion est reproduit à l'**annexe II** du présent rapport.

Point 3 de l'ordre du jour: Rapport du Secrétariat sur l'état d'avancement des activités menées depuis la dernière réunion du Bureau (1^{er} juin 2004 – 31 octobre 2004) (UNEP/BUR/62/3, Additifs 1-3)

10. La réunion est convenue de procéder à l'examen du rapport section par section.

A. Examen général des progrès et résultats des principales activités

1. Questions juridiques et institutionnelles

11. M. Mifsud a appelé l'attention sur la lettre adressée conjointement par les Ministres de l'environnement de l'Italie, en sa qualité de Président du Bureau, et de l'Espagne, en tant qu'État dépositaire, ainsi que par le Coordonnateur du PAM, pour inviter instamment les pays ne l'ayant pas encore fait à accepter ou ratifier les instruments juridiques nouveaux ou révisés

12. Le Coordonnateur a mis en exergue un développement extrêmement important, à savoir la décision de la Cour européenne de justice concernant certaines dispositions du Protocole « tellurique ». Le conseiller juridique du PAM avait informé le Secrétariat que l'importance de la décision tenait au fait que les paragraphes 6.3 du Protocole « tellurique » originel et 6.1 du Protocole modifié, avaient un effet direct et pouvaient être invoqués pour prévenir des rejets non autorisés, dans les marais d'eau salée communiquant avec la mer Méditerranée, de substances qui, bien que non toxiques, pouvaient avoir des effets néfastes sur la teneur en oxygène du milieu marin. Ces dispositions étaient contraignantes pour les pays appartenant à l'Union européenne et signataires de la Convention de Barcelone, qu'ils aient ou non défini, à ce jour, les critères techniques applicables.

13. S'agissant du rôle que devaient assumer les points focaux nationaux du PAM, M. Mifsud a indiqué que des premières dispositions avaient été prises en vue d'établir un document sur la question.

14. A propos de l'élaboration éventuelle d'un instrument juridique sur la pollution résultant de la navigation de plaisance, la représentante de la Communauté européenne a informé la réunion qu'une directive consacrée au même sujet entrerait en vigueur le 1^{er} janvier 2005 et que la Communauté ne pourrait accepter un instrument du PAM qui ne serait pas en harmonie avec ladite directive.

15. Au cours de l'échange de vues sur le rôle des points focaux nationaux, la nécessité d'une définition claire des attributions du Secrétariat, des Centres d'activités régionales et des points focaux nationaux a été soulignée. Les points focaux des divers Centres d'activités devraient informer les points focaux nationaux de leurs activités, et les Centres d'activités régionales avaient eux-mêmes à travailler dans le cadre du PAM et à tenir le Secrétariat au courant de leurs activités.

16. Selon le représentant de l'Égypte, il était à craindre qu'en accordant trop de responsabilités aux Centres d'activités régionales, l'on affaiblisse celles qui devraient être assumées par le PAM. Les points focaux nationaux devaient constituer une voie unique de communication et leur rôle était à renforcer

17. La représentante de la Communauté européenne a indiqué que, la Communauté n'étant pas un pays, le qualificatif « national » posait problème. En outre, les points focaux nationaux ne pouvaient appuyer que des activités menées en application de Protocoles auxquels le pays ou l'organisme en question était partie.

18. Le représentant de la France a considéré que l'œuvre du PAM n'était pas suffisamment connue et il a proposé que le trentième anniversaire de la Convention de Barcelone serve à consentir un effort particulier pour diffuser plus largement le texte de la Convention et des Protocoles, ainsi que les travaux du PAM, et que les points focaux nationaux aient un rôle important à jouer à cet égard.

19. Le représentant de l'Albanie a fait valoir combien il était difficile, pour un ministère aux ressources limitées, de mettre en œuvre tous les Protocoles et recommandations.

2. Questions financières et de personnel

- Questions financières

20. Le Coordonnateur s'est dit heureux d'indiquer que la situation financière du PAM était saine. Le Président, s'exprimant en tant que représentant de l'Italie, a informé la réunion que la contribution non acquittée de son pays serait versée très prochainement.

- Questions concernant le personnel et la sécurité

21. Le Coordonnateur a informé la réunion que le fonctionnaire chargé du développement durable avait été sélectionné et prendrait ses fonctions en janvier 2005. Il a appelé plus particulièrement l'attention sur le nouveau rôle qu'allait jouer le Secrétariat comme agence chef de file des Nations Unies à Athènes depuis le retrait du Centre d'information des Nations Unies. Le Secrétariat avait reçu une aide financière du Siège pour renforcer la sécurité des locaux de l'Unité. Le poste temporaire d'assistant sécurité était actuellement financé par le Siège des Nations Unies, mais l'on estimait que le poste devrait devenir permanent et être financé sur le budget ordinaire du PAM après approbation des Parties contractantes. Le Bureau n'a soulevé aucune objection à ces dispositions.

- Questions diverses

22. La réunion a accueilli avec satisfaction la nouvelle que le REMPEC allait être transféré dans de nouveaux locaux et elle est convenue qu'une note exprimant sa gratitude serait adressée au Gouvernement maltais.

3. Coopération avec les partenaires

23. Le représentant de la France a estimé que la coopération instaurée entre le CAR/ASP et la Convention sur le commerce international des espèces sauvages de flore et de faune menacées d'extinction (Convention CITES) en relation avec les quotas d'exportation de la baleine blanche offrait un bon exemple de la manière selon laquelle des activités du PAM pouvaient être liées à des activités environnementales menées au niveau international.

Information, sensibilisation et participation du public

24. M. Sergio Illuminato, Directeur du CAR/TDE, a présenté le nouveau site web du PAM, lequel permettait un accès rapide aux documents et images. L'innovation consistait dans le nouveau service Intranet, qui offrait une interaction directe avec l'Unité de coordination du PAM. Le site web permettrait d'échanger toutes sortes d'information, de télécharger des documents et, dans un avenir proche, de recourir aussi à la vidéo-conférence. L'Unité de coordination avait la parfaite maîtrise du site et pourrait actualiser les données à tout moment sans collaboration extérieure.

25. M. Baher Kamal, Fonctionnaire chargé de l'information au PAM, a déclaré que le site web ménagerait divers niveaux d'accès au grand public et à ceux qui participaient directement aux activités du PAM. Il aurait des liens avec quelque 700 autres organisations. Outre ses versions anglaise et française, il afficherait aussi une version arabe.

26. S'agissant de la célébration du trentième anniversaire de la Convention de Barcelone, M. Illuminato a déclaré qu'il était proposé de lancer un prix méditerranéen de l'environnement à l'occasion des réunions des Parties contractantes, à commencer par la Quatorzième réunion ordinaire en Slovénie en novembre 2005. Le prix serait ouvert aux professionnels des médias, aux particuliers, aux institutions éducatives et culturelles, et aux organisations environnementales régionales, dans le but d'associer plus activement la société civile à l'appropriation des objectifs de la Convention de Barcelone. Les contributions audiovisuelles et photographiques soumises pour le prix feraient l'objet d'une exposition itinérante autour de la Méditerranée en 2006. Le projet de prix serait présenté à Catane le 17 décembre 2004 au cours de la réunion des points focaux du CAR/TDE et lancé à Rome le 5 janvier 2005.

27. Le Coordonnateur a ajouté que la proposition de prix biennal ferait l'objet d'une approbation par le Bureau à sa prochaine réunion en 2005, puis par les Parties contractantes. Pour marquer le trentième anniversaire, il était aussi proposé de réaliser une présentation vidéo à l'ouverture de la réunion des Parties contractantes et de publier un numéro spécial de *MedOndes*. Le Secrétariat préparerait un bref article destiné à la publication dans la presse écrite des pays méditerranéens. Des contacts avaient été pris avec le Bureau d'information du PNUE à Nairobi afin de s'assurer de son appui pour l'exercice de promotion.

5. Prévention et maîtrise de la pollution

28. Le Coordonnateur a déclaré que l'actuel Projet FEM s'achèverait en juin 2005, mais que des dispositions avaient déjà été prises pour lancer un nouveau Projet FEM, dont le premier volet comporterait la réalisation d'activités découlant directement des prescriptions du PAS MED et du PAS BIO. L'autre volet consisterait en la création d'un fonds d'investissement. Un document de cadrage avait déjà été soumis au Conseil du FEM et devrait être approuvé avant la fin décembre 2004. Un dispositif d'élaboration de projet (PDF) devrait alors être mis en place et il était prévu d'allouer 15 millions de dollars U.E. pour le premier volet, avec un montant initial de 80 millions de dollars E.U. pour le fonds

d'investissement, à compléter par des contributions provenant d'autres sources, en vue de s'attaquer aux problèmes de pollution d'origine terrestre.

6. Conservation de la biodiversité

29. Le Coordonnateur a appelé l'attention sur les divers plans d'action qui étaient en cours de mise en œuvre pour conserver la biodiversité. Il a notamment cité le Projet MedMPA, qui s'était avéré extrêmement fructueux et arriverait à échéance en décembre 2004.

7. Environnement et développement

30. Le Coordonnateur a déclaré que le forum méditerranéen sur la gestion intégrée des zones côtières, tenu à Cagliari, avait été très concluant et qu'il y aurait une réunion de suivi par des experts juridiques en janvier 2005. Il a confirmé que l'accord de pays hôte concernant le CAR/TDE avait été signé entre le PAM/PNUE et le Ministère italien de l'environnement et du territoire.

31. En réponse à des préoccupations exprimées quant aux attributions du CAR/TDE, le Coordonnateur a indiqué que l'on comptait utiliser le Centre pour promouvoir des activités dans la région et non pour recouper des travaux déjà réalisés par le Fonctionnaire chargé de l'information à l'Unité MED. S'agissant du trentième anniversaire de la Convention de Barcelone, le CAR/TDE et l'unité d'information du PAM coopéraient pour conférer au PAM/PNUE un plus grand relief à cette occasion. L'évaluation du CAR/TDE était en cours et il fallait souhaiter qu'elle mettrait davantage l'accent sur la coordination de l'ensemble des informations disponibles et sur la gestion d'une banque de données.

32. La représentante de la Communauté européenne a estimé que, logiquement, l'information devrait être coordonnée par l'Unité MED, et le représentant de l'Égypte s'est interrogé sur le rôle qui serait réservé à la banque de données du Plan Bleu.

B. Questions spécifiques

a) Questions juridiques

1. Entrée en vigueur des amendements à la Convention de Barcelone

33. Le Coordonnateur a insisté sur la nécessité de satisfaire aux dispositions de l'article 29 de la Convention, lequel prescrivait que nul pays ne pouvait devenir Partie à la Convention sans être Partie en même temps à l'un au moins des Protocoles et que, réciproquement, nul pays ne pouvait devenir Partie à l'un quelconque des Protocoles s'il n'était ou ne devenait pas en même temps Partie à la Convention. Selon le conseiller juridique du PAM, plusieurs Parties contractantes étaient en contradiction avec l'article 29. La question devait être abordée et le Secrétariat sollicitait du Bureau des instructions quant aux mesures que le Secrétariat et l'État dépositaire devraient prendre pour promouvoir l'adhésion aux instruments. La crédibilité de l'ensemble du processus de Barcelone était en jeu.

34. Le Président a proposé que le Secrétariat établisse les raisons pour lesquelles des pays n'adhéraient pas à un Protocole et le représentant de la France a suggéré que les pays entretenant de bonnes relations avec un autre pays méditerranéen contribuent à obtenir la ratification de la Convention. La représentante de la Communauté européenne a indiqué qu'il existait des raisons précises pour lesquelles certains pays ne pouvaient ratifier tel ou tel Protocole, et le représentant de l'Algérie a attiré l'attention sur les problèmes bureaucratiques en soulignant que des pays avaient besoin d'une aide pour faciliter leur ratification.

35. Le Coordonnateur a déclaré que le Secrétariat serait assisté par son conseiller juridique quand il examinerait cette question avec le pays dépositaire. Les pays n'étaient pas obligés de spécifier pourquoi ils avaient décidé de ne pas ratifier. Le Secrétariat se proposait d'identifier les problèmes avec le pays dépositaire, car dans certains cas de non conformité à l'article 29, il pouvait s'agir d'une simple négligence.

DÉCISION

Le Bureau a invité toutes les Parties contractantes à organiser des manifestations pour marquer l'entrée en vigueur de la Convention révisée et il a demandé au Secrétariat de fournir toute assistance à cet égard, en soulignant également la nécessité de l'entrée en vigueur d'autres instruments juridiques du PAM.

Le Bureau a en outre demandé au Secrétariat d'étudier, de concert avec le pays dépositaire, pourquoi certains pays n'avaient pas ratifié les instruments juridiques et de proposer divers moyens d'aider et encourager les pays à progresser dans leur processus de ratification.

2. Nouvel instrument juridique relatif à la gestion intégrée des zones côtières

36. Le Coordonnateur a déclaré que l'élaboration du protocole en était encore à ses premiers stades car il s'agissait d'une question très délicate. Une nouvelle réunion aurait eu les 4 et 5 janvier 2005, mais, selon lui, il serait difficile de parvenir à un document juridiquement contraignant pour adoption par les Parties contractantes en 2005.

37. La représentante de la Communauté européenne a estimé que l'une des questions cruciales consisterait en la définition de "zone côtière". Dans sa recommandation pertinente, la Communauté européenne avait adopté une définition flexible, et la représentante a suggéré que le PAM pourrait faire de même.

3. Système de rapports et mécanisme de respect des obligations

38. Le Coordonnateur a indiqué que la première réunion sur un éventuel mécanisme de respect des obligations avait déjà eu lieu et qu'il y aurait un processus de consultation avec les points focaux nationaux. L'accent serait mis sur l'aide au respect des obligations et non sur l'imposition de sanctions.

DÉCISION

Compte tenu du travail important qui serait requis pour établir le premier rapport national sur la mise en œuvre de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles, le Bureau a exhorté les Parties contractantes à soumettre leurs rapports à temps en sorte que premier rapport régional sur la mise en œuvre de la Convention de Barcelone pour l'exercice biennal 2002-2003 puisse être mené à bonne fin.

4. Responsabilité et réparation des dommages

39. Le Coordonnateur a déclaré qu'il était important que le Bureau accorde au Secrétariat son appui pour qu'il contacte les pays en vue de l'élaboration de l'étude de faisabilité sur la responsabilité et la réparation des dommages.

40. Le représentant de l'Égypte a indiqué qu'un manuel sur la question existait dans le cadre de la Convention de Bâle et que le PAM souhaiterait peut-être en tenir compte.

DÉCISION

Le Bureau a invité instamment les Parties contractantes à contribuer à l'élaboration de l'étude de faisabilité sur la responsabilité et la réparation des dommages et à communiquer à temps les informations sollicitées par le Secrétariat.

b) Questions institutionnelles

1. Évaluations

- PAM

41. Le Coordonnateur a appelé l'attention sur l'annexe II du document UNEP/BUR/62/3/Add.1, qui exposait l'approche et la méthodologie proposées pour l'évaluation externe du PAM.

DÉCISION

Le Bureau a invité tous les points focaux nationaux du PAM à participer à la réunion de lancement de l'évaluation du PAM qui se tiendrait à Athènes les 9 et 10 décembre 2004, et à prendre une part active à cet exercice important.

- MED POL

42. Le Coordonnateur a précisé que les évaluateurs avaient tenu leur dernière réunion les 16 et 17 novembre 2004 et que l'on prévoyait l'achèvement de l'évaluation pour la fin de novembre 2004.

43. Le représentant de l'Égypte a indiqué que l'évaluation pourrait influencer sur le programme de travail mené au titre du Projet FEM et il a demandé si les conclusions de l'évaluation avaient été prises en compte dans la finalisation du Projet FEM.

44. Dans sa réponse, le Coordonnateur a déclaré qu'il serait nécessaire d'attendre la finalisation du rapport avant de prendre toute décision sur ses conclusions.

- **CAR/TDE**

45. Le Coordonnateur a déclaré que l'avant-projet de l'évaluation serait examiné à la réunion des points focaux du Centre qui se tiendrait à Catane en décembre 2004.

DÉCISION

Le Bureau a demandé au Secrétariat de soumettre à la prochaine réunion du Bureau ses observations sur l'évaluation du CAR/TDE, notamment au sujet des principales conclusions et recommandations du rapport.

- **CAR/PP**

46. Le Bureau a noté que le Secrétariat ferait rapport, à sa prochaine réunion, sur l'évaluation du CAR/PP.

2. Préparatifs de la Quatorzième réunion des Parties contractantes

47. Le Coordonnateur a expliqué que, pour des raisons logistiques et en vue d'inciter les ministres à participer, il pourrait être préférable de tenir la réunion en un site plus aisément accessible comme Ljubljana, au lieu de Portoroz. Le choix du lieu de la réunion était en discussion avec les autorités slovènes.

48. Le Bureau a souligné l'importance d'une participation de haut niveau à la réunion des Parties contractantes qui marquerait le trentième anniversaire du PAM et qui verrait aussi l'adoption de la stratégie méditerranéenne de développement durable et l'identification de questions émergentes.

DÉCISION

Le Bureau a invité les Parties contractantes à organiser des manifestations au niveau national pour marquer l'entrée en vigueur des amendements à la Convention de Barcelone et le trentième anniversaire du PAM.

c) Coopération avec les partenaires

1. Accréditation auprès du Conseil économique et social des Nations Unies et de la Commission du développement durable des Nations Unies

49. Le Coordonnateur a déclaré que le Directeur exécutif du PNUE avait proposé que l'un des Secrétariats des mers régionales soit à tour de rôle membre de la délégation du PNUE à la Commission du développement durable des Nations Unies; il n'était par conséquent pas nécessaire de continuer à soulever la question de l'accréditation.

DÉCISION

Les membres du Bureau ont examiné l'avis du Directeur exécutif du PNUE sur la question de l'accréditation du PAM auprès du Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC) et de la Commission du développement durable des Nations Unies (CDD-ONU) et ils sont convenus de ne plus soulever désormais cette question.

2. Coopération avec la Commission européenne

50. La représentante de la Communauté européenne a évoqué plusieurs questions qui suscitaient des préoccupations et pour lesquelles s'imposait une poursuite du travail avec le Secrétariat, mais il fallait prévoir que la procédure devant conduire à un accord serait longue. Elle a indiqué qu'un mémorandum d'accord avait été signé entre la Commission européenne et le PNUE et que tout programme devrait être compatible avec ledit mémorandum ainsi qu'avec tous les accords et politiques de l'UE.

51. Le Coordonnateur a déclaré que le Secrétariat souhaitait identifier avec la Communauté européenne des mesures sur lesquelles ils pourraient travailler de concert.

52. Le Président a estimé que tout accord devrait être axé sur les questions transfrontières et intersectorielles. Une réunion du Bureau, de la Communauté européenne et du Secrétariat pourrait être utile pour recenser quelles activités pourraient être réalisées en coopération. De plus, il y aurait peut-être lieu d'examiner avec l'Agence européenne pour l'environnement la possibilité d'intégrer certains CAR dans le réseau de l'Agence, avec un accord basé sur des activités spécifiques.

DÉCISION

Le Bureau a invité le Secrétariat du PAM et la Commission européenne à examiner le contenu d'un programme de travail conjoint, sur la base de l'avant-projet établi par le Secrétariat du PAM, et à tenir le Bureau informé des progrès réalisés. Le Bureau est également convenu que toutes les Parties contractantes devraient être tenues au courant des discussions et y participer dès qu'un projet de programme de travail conjoint suffisamment mûr serait disponible.

3. Nouveau Partenariat stratégique FEM

53. Le Coordonnateur a rappelé le calendrier de la mise en place du nouveau Partenariat et a ajouté qu'il tiendrait le Bureau informé de tous nouveaux développements.

d) *Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD)*

1. Progrès réalisés dans l'élaboration de la Stratégie méditerranéenne de développement durable

54. Le Coordonnateur a rappelé que le Plan Bleu avait été chargé de l'élaboration technique du rapport et il a indiqué que le document UNEP/BUR/62/3/Add.3 contenait la première partie de la Stratégie en français. Ce projet ferait l'objet d'un « examen par les pairs » (« peer review »).

55. La représentante de la Communauté européenne a appuyé le principe de la Stratégie mais a ajouté qu'elle souhaitait voir à quoi celle-ci aboutirait et quelle valeur ajoutée elle apporterait. La Stratégie allait au delà des problématiques purement environnementales et devrait peut-être associer les ministères des affaires étrangères de la communauté euro-med afin d'obtenir leur adhésion.

56. Le Président a déclaré que la Stratégie devrait intégrer les stratégies nationales dans une stratégie régionale et faire fond sur une structure commune pour le développement durable. Elle pourrait être un guide pour les activités et la coopération futures en les finançant. Pour les prochains mois, jusqu'à la prochaine réunion des Parties contractantes, des efforts devraient être faits pour obtenir une reconnaissance mutuelle du rôle de la Stratégie en vue d'orienter l'action future du Partenariat euro-méditerranéen dans le domaine du développement durable et de l'environnement. À la lumière de sa propre expérience, l'Italie pensait que trop d'objectifs et d'actions ne facilitaient pas la mise en œuvre, si bien qu'elle s'attachait maintenant aux questions

clés. Les pays avaient besoin d'être aidés pour cerner les priorités, et l'expérience européenne s'avérait précieuse à cet égard.

57. Le représentant de l'Algérie a déclaré que les pays avaient besoin d'une stratégie régionale pour élaborer leur propre stratégie nationale, et le représentant de l'Égypte a estimé que la Stratégie n'était pas simplement un document mais un processus en cours qui avait à être entériné au plus haut niveau.

58. Le Coordonnateur a précisé que le Secrétariat aidait déjà des pays à élaborer leur propre stratégie nationale et qu'il leur apporterait aussi son appui pour organiser des réunions avec la participation du public dans le but d'explicitier la Stratégie. Il y aurait aussi des consultations avec les organisations non gouvernementales participant à la Commission méditerranéenne du développement durable. Pour ce qui concernait la participation d'autres ministères, il incomberait aux pays eux-mêmes de mettre en place le mécanisme qu'ils jugeraient nécessaire.

DÉCISION

Le Bureau a pris note de la première partie du projet de Stratégie méditerranéenne de développement durable (SMDD), qui avait été distribué à la réunion dans sa version française, et il a décidé d'attendre la finalisation du texte complet du projet de SMDD pour l'examiner lors de sa prochaine réunion, en tenant compte des résultats des processus de consultation prévus, et notamment de la « peer review », avant que la SMDD soit soumise pour adoption à la Quatorzième réunion des Parties contractantes.

- Stratégies nationales de développement durable (SNDD)

59. Le Bureau a noté que l'Italie et Monaco fournissaient déjà à l'Unité MED un concours financier à utiliser, avec des ressources du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée, pour faciliter l'élaboration de stratégies nationales de développement durable (SNDD) en Égypte, en Serbie-et-Monténégro, au Maroc et en République arabe syrienne. Les mandats étaient en préparation et les dispositions administratives nécessaires étaient prises. Il était prévu que les activités en question seraient lancées en novembre-décembre 2004 en sorte que la Quatorzième réunion des Parties contractantes puisse être informée des progrès réalisés.

DÉCISION

Le Bureau a encouragé d'autres pays à fournir un appui technique et financier en vue de permettre à tous les États méditerranéens d'établir leur stratégie nationale de développement durable et de créer une commission nationale de développement durable. Le Bureau a remercié l'Italie et Monaco pour leur appui.

- Programme de travail de la Commission méditerranéenne de développement durable

60. La représentante de la Communauté s'est interrogée sur la valeur ajoutée de la CMDD quand le Plan Bleu travaillait dans le même domaine. Elle nourrissait quelques inquiétudes quant à l'avenir de la Commission et, à la prochaine réunion du Bureau, formulerait des recommandations; d'ici là, la Commission devrait poursuivre les activités prévues. Il était impératif d'avoir un débat approfondi en juin afin de faire des recommandations sur la prochaine phase qui interviendrait au lendemain de la Quatorzième réunion des Parties contractantes.

61. Le représentant de la France a proposé que l'avenir de la CMDD soit soulevé à la réunion des points focaux nationaux, et ensuite à la réunion des Parties contractantes.

62. Le Coordonnateur a déclaré que le Bureau devrait fournir des indications claires quant au point de savoir si le Secrétariat avait à porter cette question à l'attention des Parties contractantes.

DÉCISION

Le Bureau a décidé que la Commission méditerranéenne du développement durable devrait poursuivre son travail comme prévu jusqu'à la Quatorzième réunion des Parties contractantes. Lors de sa réunion de juin 2005, le Bureau examinerait une recommandation concernant l'avenir de la CMDD à proposer à la Quatorzième réunion des Parties contractantes. Le Bureau a également décidé que cette question devrait être abordée dans le processus d'évaluation du PAM.

2. Rapport sur l'Environnement et le Développement (RED)

63. Le Coordonnateur a informé la réunion que le Rapport RED était quasiment prêt et serait communiqué à la Quatorzième réunion des Parties contractantes. Il a souligné qu'il serait soumis comme document d'information et de référence, et non pour adoption. Il devait être publié en différentes versions linguistiques, mais dans un premier temps il n'existerait qu'en anglais et français, et la publication dans les autres langues dépendrait des ressources financières. Il a confirmé que le rapport serait affiché sur le site web du PAM.

64. La représentante de la Communauté européenne a demandé que, compte tenu du volume important du rapport, un résumé à l'intention des décideurs soit établi pour diffusion plus large. .

DÉCISION

Le Bureau a mis en exergue la valeur du Rapport sur l'Environnement et le Développement et il a invité les Parties contractantes à faciliter sa finalisation, à assumer la responsabilité de sa traduction si nécessaire, et à assurer sa large diffusion. Le Bureau a remercié la Commission européenne, qui avait contribué au financement du rapport.

3. Financement et coopération pour un développement durable

65. Le Bureau a été informé qu'un atelier régional d'experts sur le financement et la coopération pour le développement durable s'était tenu à Sophia Antipolis les 3 et 4 juin 2004 et avait établi un document analytique qui avait ensuite été soumis à la 9^{me} réunion de la Commission méditerranéenne du développement durable. L'atelier avait émis un certain nombre de propositions adressées au Partenariat euro-méditerranéen, à d'autres bailleurs de fonds et pays. Il avait recommandé que les ministres de l'économie des pays appartenant au Partenariat examinent les modalités d'une meilleure intégration des objectifs de développement durable dans leurs décisions et il avait vivement préconisé un appui plus résolu aux engagements pris en faveur du développement durable par la Banque européenne d'investissement, d'autres donateurs et MEDA. Enfin, l'atelier avait proposé que le Plan Bleu établisse des indicateurs financiers afin de suivre les progrès accomplis au fil du temps et qu'il recueille aussi des exemples de bonnes pratiques.

DÉCISION

Le Bureau a souligné l'importance qu'il y avait à poursuivre cette activité en Méditerranée et a recommandé que la question soit examinée aux forums économiques du Partenariat euro-méditerranéen.

Le Bureau a demandé au Secrétariat de contacter la Commission européenne pour que la Banque européenne d'investissement, qui avait un nombre croissant d'activités en Méditerranée, soit encouragée à intégrer dans une plus large mesure les préoccupations environnementales.

- **Atelier sur les politiques et indicateurs pour le développement durable**

66. En mai 2004, il avait été organisé à Tunis un atelier sur les indicateurs pour le développement durable auquel avaient pris part une douzaine de pays et le CAR/PB. Ce dernier avait entrepris d'organiser en mai 2005 un atelier sur les politiques et indicateurs pour le développement durable en vue d'évaluer les résultats des activités relatives aux indicateurs menées depuis 1999 et de formuler des propositions sur leur recentrage, afin de fournir un appui plus vigoureux aux politiques de développement durable. L'atelier devrait aussi sélectionner un jeu d'indicateurs en vue de suivre les progrès de la future Stratégie de développement durable. Une priorité pour le PAM et le CAR/PB devrait consister à mettre en place un programme à plus long terme, de concert avec l'Agence européenne pour l'environnement et les pays méditerranéens, afin de suivre les progrès accomplis au plan du développement durable. Pour renforcer l'intégration du développement durable dans le Partenariat euro-méditerranéen et dans les pays, un accord mieux structuré devrait être élaboré entre le CAR/PB-PAM, l'AEE et les pays.

DÉCISION

Le Bureau a souligné combien il importait d'instaurer des relations mieux structurées avec d'autres organisations dans le domaine de l'information sur le développement durable et il a demandé au Coordonnateur et au CAR/PB de contacter la Commission européenne, et en particulier l'Agence européenne pour l'environnement, afin d'examiner les moyens de renforcer la coopération en cours.

Le Bureau a encouragé les Parties contractantes et le Secrétariat du PAM à établir une évaluation de la mise en œuvre des recommandations sur les indicateurs pour le développement durable en préparation pour l'atelier prévu en mai 2005.

Point 4 de l'ordre du jour: Date et lieu de la prochaine réunion du Bureau

67. Le Bureau a examiné s'il serait préférable de tenir sa prochaine réunion juste avant ou après la réunion de la Commission méditerranéenne du développement durable en juin 2005 ou séparément, et il a décidé qu'un nouvel examen s'imposait avant de prendre une décision finale sur le lieu.

DÉCISION

Le Bureau a décidé que sa prochaine réunion aurait lieu en juin 2005, en un lieu qui restait à fixer.

Point 5 de l'ordre du jour: Questions diverses

68. Le représentant de la France a demandé que le Secrétariat établisse un calendrier de toutes les réunions du PAM. Il a également proposé que la médaille commémorative qui allait être instituée porte le nom de Michel Batisse pour honorer l'œuvre inlassable de celui-ci en faveur de l'environnement de la Méditerranée.

DÉCISION

Le Bureau a décidé de recommander aux Parties contractantes que la médaille du PAM porte le nom du regretté Michel Batisse pour sa contribution inestimable à la cause de la Méditerranée grâce à sa participation active à l'œuvre du PAM.

Point 6 de l'ordre du jour: Conclusions et décisions

69. Le Bureau a examiné, remanié et adopté le relevé de décisions préparé par le Secrétariat. Le relevé complet de décisions figure à l'**annexe III** du présent rapport.

Point 7 de l'ordre du jour: **Clôture de la réunion**

70. Après les civilité d'usage, le Président a prononcé la clôture de la réunion le jeudi 26 novembre 2004 à 17 h 20.

ANNEXE I

LISTE DES PARTICIPANTS

**ITALY
ITALIE**

President

Mr Corrado Clini

Director General
Department for Environmental Research and
Development
Ministry for the Environment and Territory
Via Cristoforo Colombo, 44
Rome 00147
Italy

Tel : + - -

Fax : +39-06-57223470

E-mail : pia-sdg@minambiente.it

Ms Annalidia Pansini

Pansini.Annalidia@minambiente.it

Ms Angelica Carnelos

Ms Fiamma Valentino

Mr Mario Lionetti

Ms Claudia Beretta

Mr Claudio Valentini

**ALBANIA
ALBANIE**

Vice-President

H.E. Mr Ethem Ruka

Minister of Environment
Ministry of Environment
27 Rruga e Durrës
Tirana
Albania

Tel: 355-4-225134

Fax: 355-4-270625

Ms Mirela Kamberi

Director of Preventing Pollution
Ministry of Environment
27 Rruga e Durrës
Tirana
Albania

Tel: 355-4-224985

Fax: 355-4-270625

E-mail: mkamberi@icc-al.org

**ALGERIA
ALGERIE**

**Vice-President
M. Mohamed Si Youcef**
Secrétaire Général
Ministère de l'Aménagement du Territoire, et de
l'Environnement
rue des Quatre Canons
16000 Alger
Algeria
Tel: 213-21-432802
Fax: 213-21-432845 or 49
E-mail: dgemsiyoucef@hotmail.com

**EUROPEAN COMMISSION
COMMISSION EUROPEENNE**

**Vice-President
Ms Soledad Blanco**
Director of International Affairs
DG Environment
European Commission
Office: BU9 05/201
1049 Bruxelles
Belgique
Tel: 32-2-2954388
Fax: 32-2-2994123
E-mail: Soledad.Blanco@cec.eu.int

**EGYPT
EGYPTE**

**Vice-President
Mr Mohamed Borhan**
Director General of Coastal Zone Management Division
Tel: 20-2-5256483
Fax: 20-2-5256483
E-mail: noscp@link.net

Ms Maissa El Gohary
Undersecretary for International Affairs
Tel: 20-2-5256452
Fax: 20-2-5266016
E-mail: maissaelgohary@yahoo.com

Ms Yasmine Fouad
Director, International Conventions Department
Tel: 20-2-5256452
Fax: 20-2-5266457
E-mail: yasminefouad@link.net

Ms Christine A. Iskandar
International Affairs and Technical Cooperation
Tel: 20-2-5256452
Fax: 20-2-5266457
E-mail: christineiskandar@yahoo.fr

Cabinet of Ministers
Egyptian Environmental Affairs Agency (EEAA)
30 Misr-Helwan El-Zyrae Road
P.O. Box 955 Maadi
Cairo
Egypt

**FRANCE
FRANCE**

Rapporteur

M. Philippe Lacoste

Sous-Directeur de l'environnement
Direction des Affaires économiques et financières
Ministère des Affaires Etrangères
37 Quai d'Orsay
75007 Paris
France

Tel : 33-1-43174432

Fax: 33-1-43175745

E-mail: philippe.lacoste@diplomatie.gouv.fr

**UNEP/COORDINATING UNIT
FOR THE MEDITERRANEAN
ACTION PLAN (MAP)
PNUE/UNITE DE
COORDINATION DU PLAN
D'ACTION POUR LA
MEDITERRANEE (PAM)**

Mr Paul Mifsud

MAP Coordinator
P.O. Box 18019
48, Vassileos Konstantinou Av.
116 10 Athens
Greece

Tel: +30-10-7273100 (switchboard)

Tel: +30-10-7273101 (direct)

Fax: +30-10-7253196/7

E-mail: paul.mifsud@unepmap.gr

Mr Baher Kamal

Information Officer
P.O. Box 18019
48, Vassileos Konstantinou Av.
116 10 Athens
Greece

Tel: +30-10-7273126

Fax: +30-10-7253196/7

E-mail: baher@unepmap.gr

**REGIONAL ACTIVITY CENTRES OF THE MEDITERRANEAN ACTION PLAN
CENTRES D'ACTIVITES REGIONALES DU PLAN D'ACTION POUR LA
MEDITERRANEE**

**REGIONAL ACTIVITY CENTRE FOR
ENVIRONMENT REMOTE SENSING
CENTRE (ERS/RAC)
CENTRE D'ACTIVITIES REGIONALES
POUR LA TELEDETECTION EN MATIERE
D'ENVIRONNEMENT (CAR/TDE)**

Mr Sergio Illuminato
Director ERS/RAC
Environment Remote Sensing/Regional
Activity Centre
Via G. Giusti, 2
90144 Palermo
Italy

Tel: 39-06-40793684

Fax: 39-06-40796202

E-mail:

director.ers-rac@creativethink.it

ANNEXE II

ORDRE DU JOUR DE LA RÉUNION

1. Ouverture de la réunion
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux
3. Rapport du Secrétariat sur l'état d'avancement des activités menées au cours de la période du 1^{er} juin au 30 octobre 2004.
 - A. Examen général des progrès et résultats des principales activités**
 - B. Questions spécifiques**
 - a. Questions juridiques
 1. *Entrée en vigueur des amendements à la Convention de Barcelone*
 2. *Nouvel instrument juridique relatif à la GIZC*
 3. *Système de rapports et mécanisme de respect des obligations*
 4. *Responsabilité et réparation des dommages*
 - b. Questions institutionnelles:
 1. *Évaluations: PAM, MED POL, CAR/TDE; CAR/PP*
 2. *Préparatifs de la Quatorzième réunion des Parties contractantes*
 - c. Coopération et partenaires
 1. *Coopération avec la CE*
 2. *Progrès des négociations en vue d'un nouveau Partenariat stratégique FEM*
 - d. Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD)
 1. *Progrès de l'élaboration de la SMDD et Rapport sur l'Environnement et le Développement*
 2. *Financement et coopération pour le développement durable*
4. Date et lieu de la prochaine réunion du Bureau
5. Questions diverses
6. Conclusions et décisions
7. Clôture de la réunion

RELEVÉ DES DÉCISIONS DE LA RÉUNION

1. Entrée en vigueur des amendements à la Convention de Barcelone

Le Bureau a invité toutes les Parties contractantes à organiser des manifestations pour marquer l'entrée en vigueur de la Convention révisée et il a demandé au Secrétariat de fournir toute assistance à cet égard, en soulignant également la nécessité de l'entrée en vigueur d'autres instruments juridiques du PAM.

Le Bureau a en outre demandé au Secrétariat d'étudier, de concert avec le pays dépositaire, pourquoi certains pays n'avaient pas ratifié les instruments juridiques et de proposer divers moyens d'aider et encourager les pays à progresser dans leur processus de ratification.

2. Système de rapports et mécanisme de respect des obligations

Compte tenu du travail important qui serait requis pour établir le premier rapport national sur la mise en œuvre de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles, le Bureau a exhorté les Parties contractantes à soumettre leurs rapports à temps en sorte que premier rapport régional sur la mise en œuvre de la Convention de Barcelone pour l'exercice biennal 2002-2003 puisse être mené à bonne fin.

3 Responsabilité et réparation des dommages

Le Bureau a invité instamment les Parties contractantes à contribuer à l'élaboration de l'étude de faisabilité sur la responsabilité et la réparation des dommages et à communiquer à temps les informations sollicitées par le Secrétariat.

4. Évaluation du PAM

Le Bureau a invité tous les points focaux nationaux du PAM à participer à la réunion de lancement de l'évaluation du PAM qui se tiendrait à Athènes les 9 et 10 décembre 2004, et à prendre une part active à cet exercice important.

5. Évaluation du CAR/TDE

Le Bureau a demandé au Secrétariat de soumettre à la prochaine réunion du Bureau ses observations sur l'évaluation du CAR/TDE, notamment au sujet des principales conclusions et recommandations du rapport.

6. Préparatifs de la Quatorzième réunion ordinaire des Parties contractantes

Le Bureau a invité les Parties contractantes à organiser des manifestations au niveau national pour marquer l'entrée en vigueur des amendements à la Convention de Barcelone et le trentième anniversaire du PAM.

7. Accréditation auprès de l'ECOSOC et de la CDD-ONU

Les membres du Bureau ont examiné l'avis du Directeur exécutif du PNUE sur la question de l'accréditation du PAM auprès du Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC) et de la Commission du développement durable des Nations Unies (CDD-ONU) et ils sont convenus de ne plus soulever désormais cette question.

8. Coopération avec la Commission européenne

Le Bureau a invité le Secrétariat du PAM et la Commission européenne à examiner le contenu d'un programme de travail conjoint, sur la base de l'avant-projet établi par le Secrétariat du PAM, et à tenir le Bureau informé des progrès réalisés. Le Bureau est également convenu que toutes les Parties contractantes devraient être tenues au courant des discussions et y participer dès qu'un projet de programme de travail conjoint suffisamment mûr serait disponible.

9. Progrès dans l'élaboration de la Stratégie méditerranéenne de développement durable

Le Bureau a pris note de la première partie du projet de Stratégie méditerranéenne de développement durable (SMDD), qui avait été distribué à la réunion dans sa version française, et il a décidé d'attendre la finalisation du texte complet du projet de SMDD pour l'examiner lors de sa prochaine réunion, en tenant compte des résultats des processus de consultation prévus, et notamment de la « peer review », avant que la SMDD soit soumise pour adoption à la Quatorzième réunion des Parties contractantes.

10. Stratégies nationales de développement durable (SNDD)

Le Bureau a encouragé d'autres pays à fournir un appui technique et financier en vue de permettre à tous les États méditerranéens d'établir une stratégie nationale de développement durable et de créer une commission nationale de développement durable. Le Bureau a remercié l'Italie et Monaco pour leur appui.

11. Programme de travail de la CMDD

Le Bureau a décidé que la CMDD devrait poursuivre son travail comme prévu jusqu'à la Quatorzième réunion des Parties contractantes. Lors de sa réunion de juin 2005, le Bureau examinerait une recommandation concernant l'avenir de la CMDD à proposer à la Quatorzième réunion des Parties contractantes. Le Bureau a également décidé que cette question devrait être abordée dans le processus d'évaluation du PAM.

12. Rapport sur l'Environnement et le Développement

Le Bureau a mis en exergue la valeur du Rapport sur l'Environnement et le Développement et il a invité les Parties contractantes à faciliter sa finalisation, à assumer la responsabilité de sa traduction si nécessaire, et à assurer sa large diffusion. Le Bureau a remercié la Commission européenne, qui avait contribué au financement du rapport.

13. Financement et coopération pour un développement durable

Le Bureau a souligné l'importance qu'il y avait à poursuivre cette activité en Méditerranée et a recommandé que la question soit examinée aux forums économiques du Partenariat euro-méditerranéen.

Le Bureau a demandé au Secrétariat de contacter la Commission européenne pour que la Banque européenne d'investissement, qui avait un nombre croissant d'activités en Méditerranée, soit encouragée à intégrer dans une plus large mesure les préoccupations environnementales.

14. Atelier sur les politiques et indicateurs pour un développement durable

Le Bureau a souligné combien il importait d'instaurer des relations mieux structurées avec d'autres organisations dans le domaine de l'information sur le développement durable et il a

demandé au Coordonnateur et au CAR/PB de contacter la Commission européenne, et en particulier l'Agence européenne pour l'environnement, afin d'examiner les moyens de renforcer la coopération en cours.

Le Bureau a encouragé les Parties contractantes et le Secrétariat du PAM à établir une évaluation de la mise en œuvre des recommandations sur les indicateurs pour le développement durable en préparation pour l'atelier prévu en mai 2005.

15. Médaille commémorative

Le Bureau a décidé de recommander aux Parties contractantes que la médaille du PAM porte le nom du regretté Michel Batisse pour sa contribution inestimable à la cause de la Méditerranée grâce à sa participation active à l'œuvre du PAM.